

## IV – ANNEXES

### PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BP 2018 SELON ARTICLE L.2313-1 DU CGCT

#### PRESENTATION DU BP 2018 SELON ARTICLE L.2313-1 DU CGCT

##### 1 - Eléments de contexte

Le Budget Primitif 2018 de la Métropole, d'un montant consolidé de 857 M€, prend en compte l'évolution de son périmètre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, sous l'effet des nouveaux transferts de compétence (mise en œuvre effective des **transferts de compétences du Département de l'Hérault** : fonds de solidarité pour le logement, fonds d'aide aux jeunes et Culture), de la **nouvelle compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)** et de la poursuite de la mutualisation avec la Ville de Montpellier.

Il s'inscrit pleinement dans le nouveau contexte des finances locales posé par la loi du 22 janvier 2018 de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022 qui détaille les dispositions relatives au futur contrat financier que la Métropole devra signer avec l'Etat impliquant la participation de la Métropole à l'effort de maîtrise des dépenses et de la dette publique.

**Ce budget 2018 est loyal, il confirme la stabilité des taux de fiscalité métropolitains pour un nouvel exercice : +0%.**

Ce budget 2018 se veut la traduction de plusieurs ambitions :

- **Une Métropole qui entreprend** afin de faire de sa croissance démographique une force : en créant de l'emploi, en soutenant la recherche et l'innovation, en dynamisant l'offre de logements, en aménageant son territoire tout en facilitant les déplacements
- **Une Métropole qui protège** son environnement en développant une politique cohérente et responsable en matière de propreté, de valorisation des déchets, d'assainissement et de prévention des inondations
- **Une Métropole qui fédère** autour de projets sportifs et culturels ambitieux

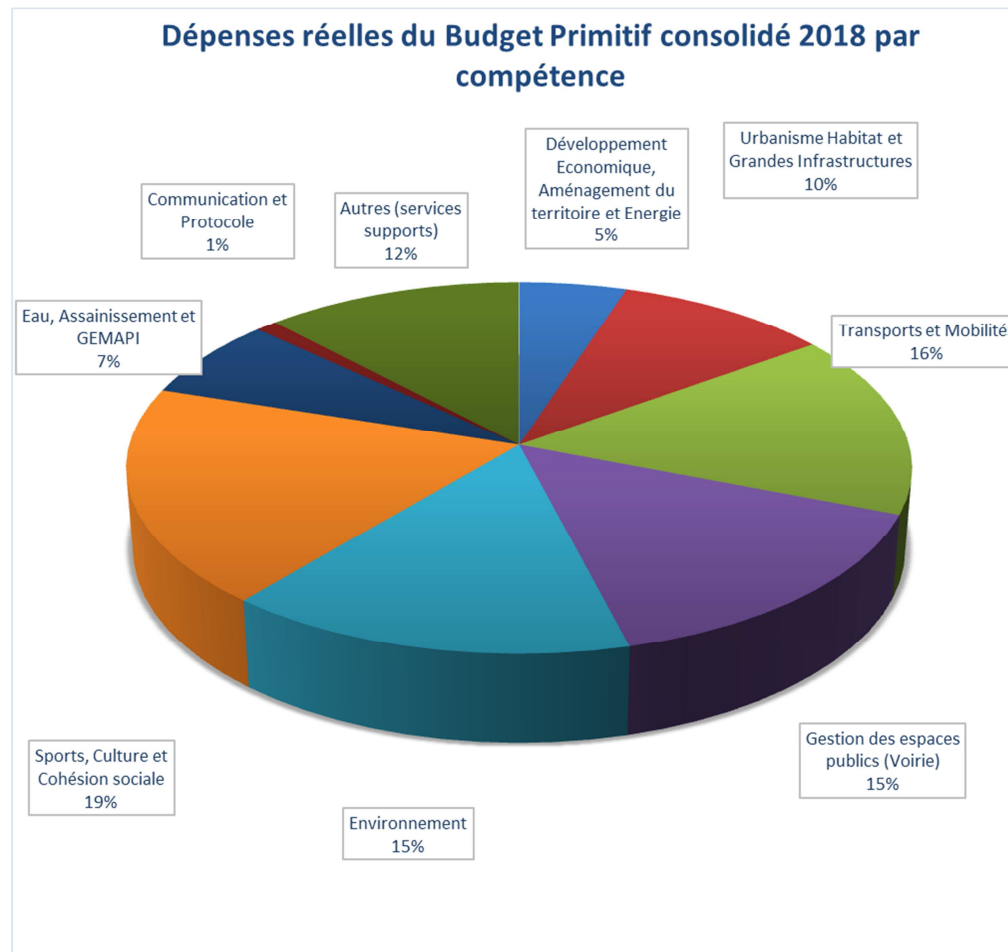
Cela se traduit par une politique d'investissement offensive au bénéfice de l'ensemble des communes : **240 M€ d'investissement** sont prévus en 2018.

**Les principales caractéristiques du budget 2018 sont les suivantes :**

- Taux de fiscalité : +0%
- Evolution des dépenses de fonctionnement à périmètre constant : +1.1%
- Dépenses d'investissement : + 10% avec un endettement maîtrisé

## 2 - Priorités du budget

L'analyse consolidée des dépenses d'investissement et de fonctionnement met en exergue les principaux domaines d'intervention de la collectivité



### 3 - Ressources et charges consolidées des sections de fonctionnement et d'investissement

#### 3.1 - Recettes réelles de fonctionnement consolidées :

Dotations, compensations	59 M€
Impôts et taxes	353,8 M€
Attributions de compensation	69,4 M€
Autres recettes	115 M€
<b>Total général</b>	<b>597 M€</b>

#### 3.2 – Dépenses réelles de fonctionnement consolidées :

Subventions	120,6 M€
Charges à caractère général	157,2 M€
Charges financières	29,5 M€
Charges de personnel	109 M€
Autres dépenses	62 M€
<b>Total général</b>	<b>478 M€</b>

#### 3.3 – Recettes réelles d'investissement consolidées :

FCTVA	10 M€
Recours à l'emprunt	83 M€
Refinancement de dette	82 M€
Amendes de police	4,4 M€
Subventions d'équipement	54,7 M€
Autres	25,9 M€
<b>Total général</b>	<b>260 M€</b>

#### 3.4 – Dépenses réelles d'investissement consolidées :

Capital de la dette	57 M€
Refinancement de dette	82 M€
Dépenses d'équipement	235 M€
Autres	5 M€
<b>Total général</b>	<b>379 M€</b>

## 4 - Montant du budget

### Pour le budget principal :

Le montant du Budget Primitif 2018 s'élève à **635 M€** : 387 M€ en fonctionnement et 248 M€ en investissement.

### Pour le budget consolidé :

Le montant du Budget Primitif 2018 s'élève à **857 M€** : 478 M€ en fonctionnement et 379 M€ en investissement.

## 5 - Crédits d'investissement pluriannuels

Les Autorisations de Programme (AP) faisant l'objet de prévisions en 2018 sont retracées ci-après :

Numéro d'AP	Intitulé	Fonction	Montant de l'AP initiale	AP votée au BP 2018	AP annulée au BP 2018	AP totale	CP prévus au BP 2018
<b>Budget principal</b>							
CULACC01	ACCESSIBILITE CULTURE	903	7 349 718,00			7 349 718,00	415 000,00
CULALG01	HOTEL MONTCALM	903	17 955 759,00	4 544 241,00		22 500 000,00	2 700 000,00
CULCRR01	CITE DE LA MUSIQUE ET DES ARTS (CRR)	903	37 562 000,00			37 562 000,00	7 651 000,00
CULFAB01	RESTAURATION OEUVRES MUSEE FABRE	903	845 415,00	783 530,00		1 628 945,00	200 000,00
CULMED01	MEDIATHEQUE CASTELNAU	903	5 220 000,00			5 220 000,00	2 100 000,00
CULMHP01	RESTAURATION OEUVRES MUSEE HENRI PRADES	903	107 012,00		572,00	106 440,00	0,00
DEALAT18	LATTES PROTECTION DE LA BASSE VALLEE DE LA MOSSON	907		3 591 000,00			361 000,00
DEAFAB18	FABREGUES - PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DU COULAZOU	907		4 915 000,00			55 000,00
DEAGRA18	GRABELS - PROTECTION CONTRE LES CRUES DU RIEUMASSEL	907		3 600 000,00			78 000,00
DEASHD18	SCHEMA HYDRAULIQUE DU VERDANSON - PONT VOIE DOMITIENNE	907		3 600 000,00			100 000,00
DEASHV18	SCHEMA HYDRAULIQUE DU VERDANSON - BASSIN DE RETENTION DE LA VALSIERE	907		3 510 000,00			100 000,00
DPVDTR18	EXTENTION ET RENOVATION DU CENTRE DE TRI DES DECHETS MENAGERS RECYCLABLES SECS DEMETER	907		20 175 396,00			2 128 000,00
DPVDEC18	MODERNISATION DU PARC DES DECHETERIES DE LA METROPOLE	907		6 972 000,00			1 500 000,00
DRISDN01	SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT NUMERIQUE	906	8 289 600,00		1 706 839,00	6 582 761,00	0,00
DRIEXT18	EXTENSION DU SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT NUMERIQUE	906		4 000 000,00			1 360 000,00
DRICIN18	CITE INTELLIGENTE	906		7 200 000,00			1 500 000,00
DUHCNM01	CONTOURNEMENT NIMES MONTPELLIER	905	99 075 000,00			99 075 000,00	1 743 316,00
DUHPIE18	AIDES A LA PIERRE - FONDS PROPRES	905		16 800 000,00			3 000 000,00

FONAMU03	OPERATIONS D'AMENAGEMENT A VOCATION ECO	906	20 358 000,00	667 620,00		21 025 620,00	893 000,00
FONAMU04	ROUTE DE LA MER	906	16 500 000,00			16 500 000,00	1 500 000,00
FONAMU05	ACQUISITIONS FONCIERES	905	18 855 000,00	4 040 068,00		22 895 068,00	7 064 911,00
MGBSUR18	TRAVAUX SURETE SIEGE METROPOLE	900		300 000,00			50 000,00
MGBRES18	TRAVAUX DE RACCORDEMENT RESEAUX ELECTRIQUES MONTPELLIER LOI SRU	908		900 000,00			250 000,00
SPOACC01	SPORTS ACCESSIBILITE EQUIPEMENTS	903	2 900 000,00	1 700 000,00		4 600 000,00	2 570 000,00
SPOPAR01	PARC MULTIGLISSE GERARD BRUYERE	903	14 000 000,00			14 000 000,00	800 000,00
SPOPIS02	PISCINE HERACLES	903	11 342 043,00	150 000,00		11 492 043,00	4 805 000,00
SPOCNN18	REHABILITATION CNN	903		14 240 000,00			800 000,00
TRAGSR01	GARE SAINT ROCH	905	6 645 100,00			6 645 100,00	0,00
DMOVE18	VELO STATION GARE SAINT-ROCH	908		700 000,00			50 000,00
AMECEB16	AMENAGEMENT CADOULE ET BERANGE	905	688 767,00	313 512,00		1 002 279,00	512 175,00
AMELIT16	AMENAGEMENT LITTORAL	905	987 695,00	1 274 729,00		2 262 424,00	1 230 022,00
AMEMTP16	AMENAGEMENT MONTPELLIER	905	3 985 325,00	7 604 470,00		11 589 795,00	5 146 000,00
AMEPEG16	AMENAGEMENT PIEMONTS ET GARRIGUES	905	967 459,00	263 883,00		1 231 342,00	858 987,00
AMEPLO16	AMENAGEMENT PLAINE OUEST	905	696 647,00	292 688,00		989 335,00	565 861,00
AMEVDL16	AMENAGEMENT VALLE DU LEZ	905	1 098 514,00	970 500,00		2 069 014,00	999 360,00
NETMTP16	ENVIRONNEMENT MONTPELLIER	907	1 399 580,00	1 584 563,00		2 984 143,00	970 000,00
NETVDL16	ENVIRONNEMENT VALLEE DU LEZ	907	2 073,00	7 946,00		10 019,00	3 033,00
VOICEB16	VOIRIE CADOULE ET BERANGE	908	4 704 182,00	3 745 067,00		8 449 249,00	4 081 395,00
VOILIT16	VOIRIE LITTORAL	908	3 869 390,00	4 446 136,00		8 315 526,00	4 400 382,00
VOIMTP16	VOIRIE MONTPELLIER	908	19 848 983,00	28 896 159,00		48 745 142,00	21 580 000,00
VOIPEG16	VOIRIE PIEMONTS ET GARRIGUES	908	4 023 465,00	4 895 474,00		8 918 939,00	5 273 804,00
VOIPLO16	VOIRIE PLAINE OUEST	908	3 189 329,00	5 015 047,00		8 204 376,00	4 597 345,00
VOIVDL16	VOIRIE VALLE DU LEZ	908	3 793 302,00	6 248 191,00		10 041 493,00	4 888 397,00
<b>Budget assainissement</b>							
SDASTR03	STATION D'EPURATION : CONSTRUCTION SUSSARGUES-St GENIES DES MOURGUES + EXTENSION COURNONTERRAL		9 990 165			9 990 165	50 000,00
SDARES01	RESEAUX : INTERCEPTEUR EST SECTEUR AMONT + INTERCEPTEUR EST LA POMPIGNANE		20 841 950			20 841 950	2 100 000,00

Au 31/12/2017, le reste à financer de l'ensemble des AP votées s'établissait à 254 M€. Il s'établirait à 146 M€ fin 2018.

## 6 - Niveau de l'Épargne Brute et de l'Épargne Nette

Sur le budget principal, l'épargne brute s'élèverait fin 2018 à 71,1 M€ et l'épargne nette à 47,8 M€.

<b>Épargne brute</b>	<b>71,1 M€</b>
- Capital de la dette (y compris remboursements anticipés et transfert de dette)	- 23,3 M€
<b>Soit une épargne nette de</b>	<b>47,8 M€</b>

En consolidé, l'épargne brute s'élève à 118,6 M€ et l'épargne nette à 61,6 M€.

<b>Épargne brute</b>	<b>118,6 M€</b>
- Capital de la dette (y compris remboursements anticipés et transfert de dette)	- 57 M€
<b>Soit une épargne nette de</b>	<b>61,6 M€</b>

## 7 - Niveau d'endettement

Le recours global à l'emprunt s'est élevé à 45,2 M€ en 2017 (43,5 M€ pour le budget principal et 1,7 M€ pour le budget annexe transport), en hausse de 20% par rapport à 2016.

L'encours de dette est stabilisé à hauteur de 399 M€ pour le budget principal et 953 M€ au total des budgets consolidés.

La Métropole constate en 2017 un désendettement de près de 6 M€.

Notre dette, répartie entre 14 prêteurs, est composée à 53% de taux fixes et à 47% de taux variables.

Le taux moyen de la dette de la Métropole est de 2,55%.

## 8 - Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est maîtrisée. Elle s'établit, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, à 5,6 ans sur le budget principal et à 8 ans sur le budget consolidé.

## 9 - Niveau des taux d'imposition

Pour 2018, comme depuis 2014 nous avons **maintenu des taux d'imposition stables** pour notre bloc communal (Ville et intercommunalité).

Nos taux d'imposition sont les suivants :

- Taux de la Taxe d'Habitation : 12,08 %
- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : 0,167 %
- Taux de la Taxe sur le Foncier non Bâti : 5,69 %
- Taux de la Contribution Economique Territoriale : 36,58 %

## 10 - Principaux ratios du budget principal

Les principaux ratios de la Collectivité seraient les suivants en 2018 :

Principaux ratios	Valeurs BP 2018
Dépenses réelles de fonctionnement / population	<b>845.14 €</b>
Recettes réelles de fonctionnement / population	<b>1000 €</b>
Dépenses d'équipement brut / population	<b>429 €</b>
Encours de dette / population	<b>872.11 €</b>
Dotation Globale de Fonctionnement / population	<b>104.09 €</b>
Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement	<b>89.55%</b>
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	<b>42.89%</b>
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	<b>87.18%</b>
Taux d'épargne	<b>15.52%</b>
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	<b>27.16%</b>

## 11 - Effectifs de la Collectivité et dépenses de personnel

2017 et 2018 sont des années d'évolution de la structure de l'effectif métropolitain avec l'intégration de personnels (transfert des compétences Voirie départementale/FSL/FAJ/Culture/Médiathèque Jules Verne) et la poursuite de la mutualisation avec la Ville de Montpellier.

Au total, pour l'ensemble du budget principal et des budgets annexes, le montant de la masse salariale en 2018 s'élèvera **96 M€**, à périmètre constant.

Le nombre d'agents sur emplois permanents de Montpellier Méditerranée Métropole a connu une augmentation soutenue pour atteindre 1996 agents au 31 décembre 2017.

Parmi ces agents, on comptait 1765 titulaires et stagiaires (88 %) et 231 agents non titulaires (12 %).

Cette année 2017 encore, la gestion des ressources humaines et la masse salariale se sont trouvées impactées par plusieurs mesures nationales, comme la revalorisation du point d'indice et par la mise en œuvre du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations. Ces évolutions réglementaires ont fortement impacté la charge de travail des équipes.